

10 Port-Gentil

Education/Conférence-débat

Le droit successoral en question

SYM

Port-Gentil/Gabon

Le sujet a été longuement débattu, dernièrement, par le parquet de la capitale économique du Gabon, à l'occasion du 8e anniversaire du Club Intellectus de l'École nationale de commerce.

LA problématique du droit successoral a fait l'objet, dernièrement, d'une communication par le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, Fabrice Bebebelet, qu'assistaient son adjoint, Darnel Nguema Ondo, et son substitut Condress Moukeyi. C'était dans le cadre du "Café juridique" organisé à l'occasion de la célébration du 8e anniversaire du Club Intellectus de l'École nationale de commerce (ENC).

Devant une assistance composée, en partie, des élèves de l'ENC, des auxiliaires de commandement, des veuves et veufs, ainsi que des orphelins, les trois magistrats ont évoqué lon-

guement l'épineux problème de l'héritage et les réformes apportées par la nouvelle législation gabonaise en la matière. Un sujet d'un grand intérêt, en ce qu'il concerne quasiment toutes les couches sociales.

D'entrée, le procureur de la République a indiqué qu'il ne faut pas avoir une idée réductrice de la question de l'héritage. Pour lui, il y a aussi des veufs spoliés, comme le sont les veuves. «Il convient donc de parler de conjoint survivant, tel que l'énonce la loi gabonaise. Ainsi, les réformes initiées par le législateur ont eu pour objectif de protéger davantage les héritiers légaux dont le nombre a été circonscrit, afin d'éviter ce spectacle désolant vécu par des orphelins ou le conjoint survivant chassés de la maison du défunt», a-t-il précisé.

Le procureur adjoint a pris ensuite le relais, en axant sa communication sur deux points. Le premier a concerné le cadre juridique de la succession.

RESTRICTION. Il a rappelé



Photo : Koumou

Le procureur de la République, Fabrice Bebebelet (micro), et son adjoint, Darnel Nguema Ondo, à sa droite.

que le droit successoral gabonais est régi par la deuxième partie du Code civil, la loi n°19/89 du 30 décembre 1989 portant adoption de la deuxième partie du Code civil gabonais.

Cette loi est complétée par la nouvelle loi de juillet 2015, laquelle abroge certaines dispositions de l'ancienne.

Le praticien est, ainsi, re-

venu sur les éléments correctifs apportés par la nouvelle loi. L'auditoire a retenu qu'on ne parle plus de "conseil de famille" mais de "conseil successoral". Ce qui limite le nombre de membres présents souvent à cette réunion familiale. Les héritiers doivent assister ou se faire représenter, notamment les enfants mineurs.

Ensuite, il y a une restric-

tion du nombre d'héritiers, voire une suppression des collatéraux (frères et sœurs, neveux, nièces, tante, oncle, etc.). C'est une réforme majeure, étant donné que la spoliation des biens du défunt était souvent organisée par les collatéraux, selon la constatation.

Le deuxième point a concerné "les héritiers légaux et la procédure de succession". L'orateur a relevé la possibilité que donne la nouvelle loi aux héritiers de poursuivre les personnes qui ont pris indûment les biens du Decujus. Aussi, a-t-il énoncé les héritiers légaux qui sont les enfants (légitimes ou naturels), le père et la mère du défunt, et le conjoint survivant. Tout en soulignant que chaque héritier peut saisir le tribunal lorsque ses droits sont lésés, Darnel Nguema Ondo n'a pas

manqué d'évoquer la procédure que peuvent initier les allocataires, du conseil successoral au jugement d'homologation, en passant par la désignation d'un mandataire.

REPONSES PRECISES. Aux questions pertinentes qu'ils ont posées aux conférenciers, les veuves et les orphelins ont eu droit à des réponses précises, qui ont éclairé leur lanterne. Notamment sur la place du petit-fils, du neveu, du testament et du partage des biens.

Par ailleurs, les nombreux témoignages et exemples des orphelins parmi les élèves qui étaient accompagnés de leurs tuteurs, ont suffisamment illustré l'ampleur du problème. Ce qui a donné l'occasion au substitut du procureur, Condress Moukeyi, de rassurer les intervenants de ce que la loi les protège et a en même prévu les mécanismes de respect de leurs droits.

«Cette assurance vient de la portée juridique des nouvelles dispositions légales, même si la loi reste à parfaire. Mais, en tant que praticien, elle constitue une avancée significative depuis la loi de 1989 relative à l'adoption de la deuxième partie du Code civil», a-t-il déclaré.

Comme l'a rappelé Parfait Séverin Edzang Minko, le « "Café juridique" est le cadre idéal de l'éducation et de la vulgarisation du droit par des praticiens qui viennent édifier les populations sur les questions de procédures».

Vie des associations/Croix rouge gabonaise
Le gouverneur reçoit les responsables provinciaux

SYM

Port-Gentil/Gabon

LE gouverneur de l'Ogooué-Maritime, Patrice Ontina, a échangé, en milieu de semaine, avec une délégation de la Croix-Rouge gabonaise conduite par son président provincial, Jean-Pierre Mbadinga Nzamba. Cette délégation est allée prendre attache avec la première autorité administrative de la localité, en sa qualité de président d'honneur de cette association humanitaire dans la province.

Au-delà, elle lui a présenté les projets à mener dans le cadre des activités de la représentation locale de la Croix-Rouge pour le compte de l'année 2017. L'essentiel des activités repose sur la mise en place d'une antenne à Omboue, dans le département d'Etimboue, et la production d'une émission de radio pour la sensibilisation et l'information sur les activités de la Croix-Rouge gabonaise.

La Croix-Rouge, un organisme international qui agit avant, pendant et après les catastrophes et les urgences relatives à la santé, dans le but de répondre aux besoins des personnes vulnérables, en



Photo : DR

Les volontaires de la Croix-Rouge se mettent au service des nécessiteux.

améliorant leur vie, aux côtés des gouvernements.

Au sortir de l'audience que lui a accordée le gouver-

neur de l'Ogooué-Maritime, Jean-Pierre Mbadinga Nzamba s'est dit satisfait des échanges. Il s'est dit rassuré de l'appui du gouverneur dans le fonctionnement de son association, chaque fois que le besoin se fera sentir, dans l'organisation de ses activités.

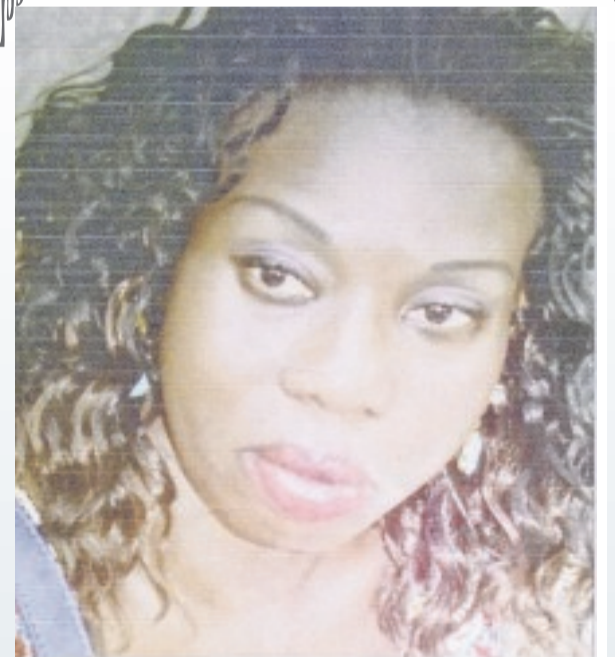
Rappelons que l'antenne provinciale de la Croix-Rouge a marqué les esprits lors des Coupes d'Afrique des nations (Can) senior et U17 que le Gabon a organisées cette année. Elle est aussi appréciée pour les formations aux premiers secours qu'elle organise dans les entreprises établies à Port-Gentil.



Photo : DR

Jean-Pierre Mbadinga Nzamba immortalisant son passage chez le gouverneur, Patrice Ontina.

Anniversaire



A l'heure où tu accèdes à un grade de la vie qui symbolise la sagesse, nous, AMBOU-ROUE Lise-Bertille épse NKIENDO, NGOWET NGWANGA Lizzie, NGOWET Albert, NGOWET AMBOUROUE Augustin, ASSEKO BITHOUGA Joris, te remercions pour le flambeau de maman que tu as repris depuis son départ pour l'orient éternel. Que cette bougie de plus soit placée sous le signe d'un renouveau en esprit et dans ta vie en général. Joyeux anniversaire